

L'OUVRIER METALLURGISTE

Organe mensuel de la Fédération Française
des Syndicats de la Métallurgie et Parties similaires

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges, PARIS (IX^e) — Téléph. : TRUDAINE 52-20

INQUIÉTUDES OUVRIÈRES

L'incertitude du lendemain a toujours été pour le travailleur un souci permanent dont le poids pèse lourdement sur toute sa vie matérielle, influant même souvent sur sa vie morale.

Les répercussions sur l'ensemble de l'activité industrielle, de la conjoncture présente : situation économique et crise politique internationale, ne peuvent laisser indifférents les milieux ouvriers.

Depuis deux ans, notre vie sociale a subi des transformations auxquelles notre régime économique et libéral ne semble pas devoir s'adapter.

Les thuriféraires de l'expérience en cours nous vantent, sur des modes différents, ses avantages sur celle qui l'a précédée et si ses succès ne constituent pas des victoires décisives, ils sont assez nombreux et importants, disent-ils, pour avoir modifié, de façon importante, l'atmosphère économique et financière de notre Pays.

Avec les rentrées de capitaux et les ressources dont dispose notre Ministre des Finances, on nous affirme que nous ne sommes plus à la merci d'une crise monétaire, qu'une reprise économique, très nette, est en cours, que nos différents indices s'inscrivent en hausse par rapport à l'année précédente, alors qu'aux Etats-Unis la reprise enregistrée en juin dernier marque un temps d'arrêt.

L'activité de nos grands établissements industriels et commerciaux, dont l'indice était en octobre de 66,3 s'est élevé à 68,8 en janvier.

Mais nous remarquons aussi qu'en ce qui concerne la durée moyenne du travail, celle-ci est passée, pour la même période, de 39 heures à 40 heures par semaine et ceci parce que 18 % des ouvriers travaillent désormais plus de 40 heures au lieu de 10 % en octobre dernier.

Le volume des ventes dans les grands magasins, compte tenu des variations saisonnières, est passé de 55 en octobre, à 62 en décembre.

Cependant, l'importance des chiffres donnés par les statisticiens ne semble pas devoir nous faire verser dans un optimisme sans borne, sans doute, mais nous dit-on, car il y a toujours un mais, il faut tenir compte de la dépression économique internationale et de l'atmosphère présente qui limite les possibilités de reprise dans notre Pays.

Enregistrons ces déclarations et voyons ce que deviennent les intérêts matériels des salariés dans le même moment où s'instaure un certain profit capitaliste.

De ce côté la conjoncture est beaucoup moins optimiste, les inquiétudes ouvrières réapparaissent avec la hausse incessante du coût de la vie, et la taxe de 2%, ridiculement compensée par de dérisoires et partielles augmentations de salaires ; l'inquiétude augmente lorsque, nous reportant à l'attitude des dirigeants du système libéral présent, nous voyons celle-ci tendre à une politique de baisse généralisée des salaires ; nous reportant aux chiffres cités plus haut, nous remarquons qu'en fait, l'allongement de la journée de travail n'apporte aucun avantage matériel aux salariés qui doivent tout payer plus cher, il accroît, au contraire, leurs an-

goisses pour l'avenir où les guettent un chômage meurtrier et une vieillesse dont ils ne peuvent assurer la subsistance avec quelques certitudes les sommes qu'ils consacrent à cet effet étant soumises au caprice d'un législateur qui s'arrogue le droit d'en disposer pour se dispenser de demander à certains profits une plus équitable contribution.

Ne nous y trompons pas, dans la mesure où les forces ouvrières diminuent, où le syndicalisme, qui en est l'expression, perd de son autorité, ce sont les intérêts directs des travailleurs qui sont menacés.

Entre le profit de l'entreprise et le salaire de l'ouvrier, il faut établir un juste équilibre, dans le temps présent il est indiscutable qu'il est matériellement rompu. Alors que les mesures prises pour accélérer la production ont pour objet d'accroître le profit industriel, l'ouvrier voit les dépenses de son budget s'augmenter sans cesse et sans qu'il lui soit possible d'y pallier par des ressources correspondantes.

Pour lui, l'expérience présente aboutit à ce paradoxe qu'il travaille plus pour gagner moins. A ceux qui se croiraient dispensés de toute obligation syndicale, nous dédions ces lignes en leur demandant de réfléchir aux conséquences de leur attitude pour le présent et plus encore pour demain.

J. M.

BETHUNE - 21 mai 1939

A la gloire des Travailleurs Chrétiens

MÉTALLOS du Pas-de-Calais !

Pensez à cette journée, et chacun, dans votre centre, occupez-vous de ce déplacement. Il faut que tous les métallos soient groupés derrière le char de la Métallurgie. Il faut ce jour-là que vous montriez notre FORCE, et avec les autres corporations, LA FORCE GRANDISSANTE de la C.F.T.C.

Nous devons être 30.000 travailleurs chrétiens à Béthune. Nous le serons si tous les métallos répondent : « Présent ! »

Amis du Boulonnais, du Calaisis, de la Vallée de l'Aa et de l'Artois, Béthune vous attend vous et vos familles, pour fêter le travail chrétien. L'Union Départementale vous y invite !

Aux Métallos de répondre par leur présence :

A Béthune, le 21 Mai, nous Y SERONS TOUS.

UN METALLO.

Une justification de notre campagne en faveur de la famille

telle peut s'intituler la statistique ci-dessous, rapportant le mouvement de la population en France. POPULATION au 8 mars 1936 : 41.905.538

MARIAGES : 1938 1937

1^{er} trimestre 54.639 55.001

2^{er} trimestre 75.900 77.269

3^{er} trimestre 69.621 70.541

Totaux .. 200.160 202.811

DIVORCES :

1^{er} trimestre 5.251 5.206

2^{er} trimestre 6.626 6.394

3^{er} trimestre 6.227 6.077

Totaux .. 18.134 17.677

NAISSANCES :

Enfants déclarés vivants :

1^{er} trimestre 157.253 158.605

2^{er} trimestre 156.733 158.602

3^{er} trimestre 152.756 153.943

Totaux .. 466.742 471.150

MORT-NES :

1^{er} trimestre 5.804 6.020

2^{er} trimestre 5.893 6.026

3^{er} trimestre 5.192 5.500

Totaux .. 16.889 17.546

DECES AU TOTAL :

1^{er} trimestre 192.937 177.671

2^{er} trimestre 164.459 156.741

3^{er} trimestre 136.711 136.727

Totaux .. 494.107 471.139

Dont décès de moins d'un an :

1^{er} trimestre 10.457 12.605

2^{er} trimestre 10.527 10.296

3^{er} trimestre 9.377 8.837

Totaux .. 30.661 31.738

EXCEDENT ou DEFICIT

des naissances :

1^{er} trimestre .. - 35.684 - 19.066

2^{er} trimestre .. - 7.726 + 1.861

3^{er} trimestre .. + 16.045 + 17.216

Totaux ..

Déficit .. - 27.365

Excédent .. + 11

La courbe de notre dénatalité s'accentue :

1930 : 750.000 naissances.

1937 : 616.000 »

A ce rythme, en 1942 le nombre

des naissances en France tomberait à : 490.000.

ALERTE !

Deux mesures graves de conséquences

Le 10 Mars 1939, le « Journal Officiel » publiait un arrêté du Ministère du Travail rapportant la mesure prise le 5 Août 1938 qui rendait obligatoires les dispositions de la convention collective nationale de l'AVIATION, intervenues le 14 Avril 1938.

Le 13 Mars, l'Union des Industries Aéronautiques (Chambre Syndicale Patronale), faisait parvenir aux organisations Collaboratrices et Ouvriers signataires de la convention, la lettre suivante :

Messieurs,

L'expérience a montré, d'une façon indiscutable, les troubles graves ayant, en dernière analyse une répercussion même sur l'industrie aéronautique, qu'entraînent de trop profondes différences entre les contrats collectifs de la Métallurgie et de l'Aéronautique, et qui ont fait l'objet de nombreuses plaintes dont le Gouvernement a été saisi.

Dans ces conditions, nous sommes conduits à dénoncer le Contrat Collectif du 14 Avril 1938, conformément à son article 2.

En vous notifiant la présente dénonciation, nous tenons à préciser notre intention de maintenir intégralement au personnel en fonction actuellement les salaires que ce personnel reçoit.

Nous adressons copie de la présente à Monsieur le Ministre du Travail en vue de l'application de l'article 31 V a C. T. ; nous informons également Messieurs les Ministres des Finances et de l'Air.

Veuillez agréer, etc...

NOS DEVOIRS SOCIAUX

L'Entr'aide

Pères, Paul Vignaux.

Ce Comité adresse aujourd'hui aux organisations affiliées à la C. F.T.C., un appel particulièrement pressant en vue d'aider nos malheureux camarades groupés dans la Solidarité des travailleurs Basques, celle-ci, par un sentiment de réserve et de dignité, avait poussé l'héroïsme jusqu'à l'extrême limite de ses maigres ressources pour ne pas solliciter notre aide matérielle, hélas ! l'accroissement de ses charges présentes et les incertitudes de l'avenir l'obligeant à sortir de sa réserve et à faire appel à notre générosité pour soulager la misère qui atteint, plus particulièrement, ses membres chargés de famille.

Aujourd'hui comme hier, si l'attitude politique prise par les travailleurs basques dans la guerre civile espagnole échappe à notre compétence, nous ne pouvons oublier la lutte très dure qu'ils mènent à soutenir contre l'U. G. T. (socialiste) et la C.N.T. (anarchosyndicaliste) pour défendre la liberté syndicale. Celle-ci sera-t-elle assurée demain dans l'Espagne qui va sortir de la guerre civile ? Nul ne le sait et, en attendant, des milliers de travailleurs chrétiens Basques ont dû se réfugier en France. Un Comité d'Assistance a été créé, parmi ses membres nous relevons les noms de Gaston Tessier, Jean

Le Congrès Départemental des Syndicats de la Métallurgie dans la Loire-Inférieure

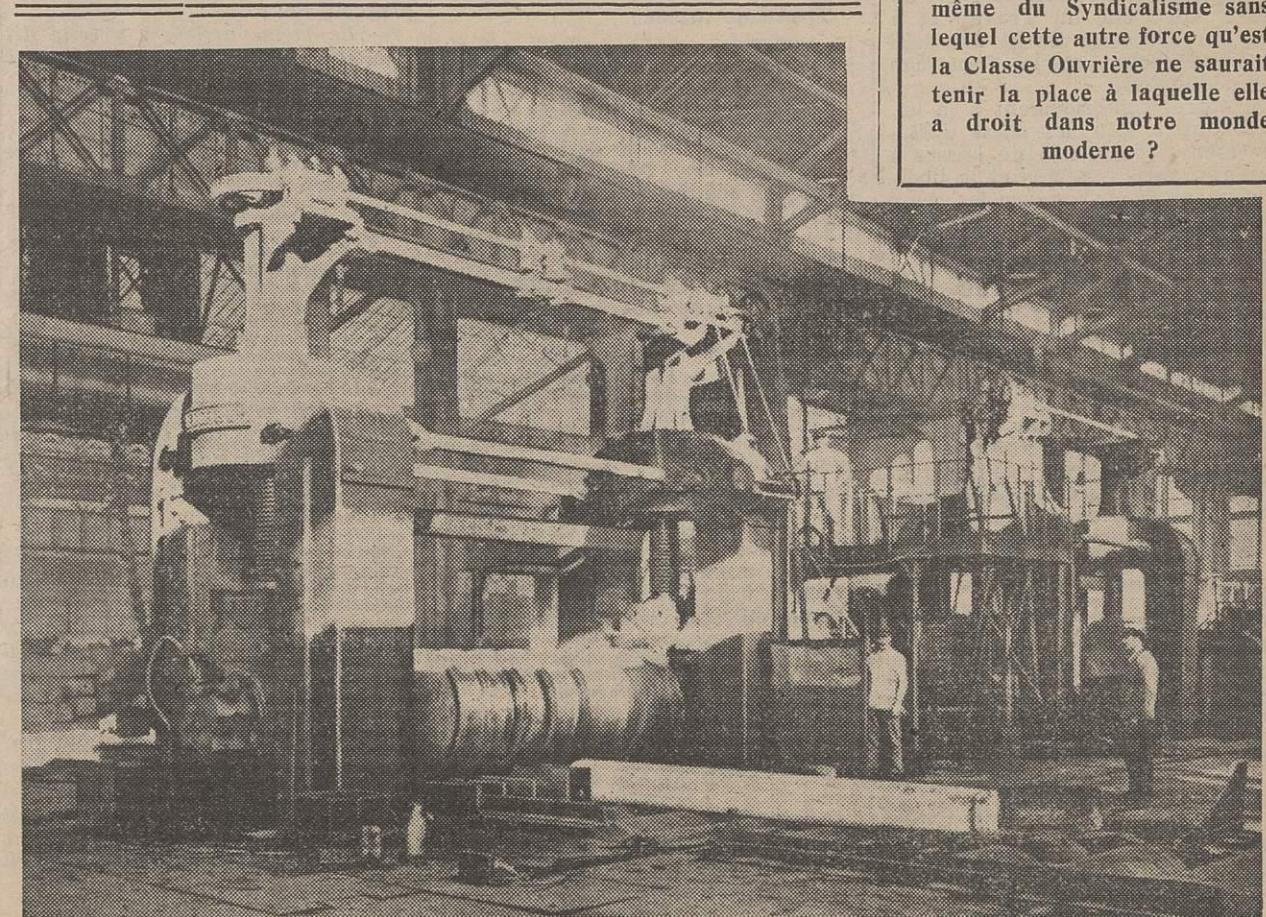
Le 26 mars, les délégués des organisations ouvrières de la Métallurgie, C.F.T.C., se réuniront à Chateaubriant pour y tenir leurs assises annuelles ; celles-ci seront, cette année, particulièrement importantes en raison de l'activité syndicale déployée, de la place prise dans la vie professionnelle régionale par nos camarades, tout ce travail et les efforts faits pour l'intensifier étant, d'autre part, sanctionnés par les nombreuses adhésions reçues ces derniers mois ; cette manifestation marquera une nouvelle étape dans la voie où depuis déjà de longues années se sont engagés les métallos de la Loire-Inférieure.

ORDRE DU JOUR :

9 h. Ouverture du Congrès par le délégué de la Fédération ; Rapport sur l'activité départementale par CHARDRON du Syndicat de Basse-Indre ; Rapport sur l'action syndicale et l'activité professionnelle depuis les décrets-lois par M. DUBAR du Syndicat de Nantes ;

11 h. 30. Messe ; 12 h. 30. Vin d'honneur et banquet ; 14 h. Séance de clôture et voeux.

Outil puissant qui fera du bloc d'acier ardent l'élément d'innombrables forces, ce laminoir n'est-il pas l'image même du Syndicalisme sans lequel cette autre force qu'est la Classe Ouvrière ne saurait tenir la place à laquelle elle a droit dans notre monde moderne ?



Réflexions en fin de journée

Mais dites-moi, mes camarades, de quelle incohérence dans ses lignes, dans ses proportions et sa disposition ne serait-elle point marquée si, oubliant ou méprisant les plans de l'œuvre totale, chaque génération ou bien dans les générations même, chacun entendait transformer et déformer les principes mêmes sur lesquels l'œuvre avait été conçue.

Le syndicalisme chrétien a sa charte. Il s'appuie précisément sur ces documents pontificaux que j'évoquais plus haut. Ils font sa force. Et cette force est de celles contre laquelle les forces du mal ne prévaudront point.

Nul autre que notre loi ouvrière n'a pour elle ce prestige et cette référence. C'est tellement vrai que ceux-là mêmes qui nous combattent ont, pour élaborer leur programme vacillant, pillé nos textes et démarqué nos consignes. Mais comme ils ne s'adressaient à des hommes qu'avec les données humaines d'un problème trop vaste pour eux, ils ont jugé plus simple de pratiquer cette pernicieuse démagogie qui commence déjà de causer leur propre perte.

Notre livre de loi, mes camarades, ne s'accommode pas des interprétations à l'usage du moment.

De tous les temps, la classe ouvrière sous quelque forme qu'elle apparut a dû et devra se défendre contre trop de puissances attachées à l'asservir pour négliger les seuls principes qui peuvent l'émanciper.

Il faudra bien enfin qu'on comprenne ça. Il faudra bien que les égarés reviennent de leurs erreurs et que les mauvais bergers soient confondus.

Le monde s'est trop éloigné des dogmes sociaux dont il aurait dû

vivre pour ne pas s'apercevoir un jour qu'il court au cataclysme.

Le Syndicalisme chrétien a du moins pour lui cette foi qu'il détiennent la doctrine unique.

Mais parce que précisément il s'agit d'une seule doctrine, il ne saurait tolérer des concessions qui en annulerait au bout du compte les principaux paragraphes.

Parce qu'il ne s'agit que d'une unique doctrine, il est nécessaire d'y croire de toute sa confiance..., de toute sa conscience.

Je vous le dis, mes camarades, nous venons, syndicalistes chrétiens, de vivre des heures qui nous ont redonné la fierté de notre titre.

Lorsque le monde entier, chrétiens ou non chrétiens, lorsque les peuples, lorsque les gouvernements eux-mêmes s'inclinent unanimement devant Pie XI, mort, lorsque le monde entier chrétiens ou non chrétiens, sauront ensemble Pie XII comme la grande espérance de notre époque sans espérance, est-ce que nous n'avons pas senti que nous étions un peu nous aussi, la cause de cette espérance?

Est-ce que ce n'était pas aussi en nous qu'on croyait? Est-ce que ce n'était pas vers nous qu'on regardait quand d'autres décevaient les malheureux qui s'étaient confiés à nous à qui, au hasard de leur détresse?

Est-ce que ce n'était pas nous qu'on reconnaissait comme des hommes de paix, de justice, nous, Syndicalistes chrétiens!

Et cela, parce que nous avons accepté d'être les serviteurs d'une mission qui continuera.

...Qui continuera au-delà de nos passagères vies d'hommes.

LE COMPAGNON.

Le XX^e anniversaire de la C.F.T.C.

La célébration des Noces d'Or du Syndicalisme Chrétien en France a connu le 27 juillet 1937 un triomphal succès, encore présent à notre esprit.

Dans les mois qui vont venir, la C.F.T.C. compta 20 années d'existence, en effet, c'est le 2 novembre 1919 qu'elle fut constituée.

En vue de commémorer cet anniversaire, un groupe de militants vient de créer le « Comité pour deux réalisations », la première aura pour but de perpétuer le souvenir de nos morts et, plus particulièrement, celui des militants tombés au Champ d'Honneur du Travail et de l'Action Syndicale; la seconde aura comme objet de rendre hommage à un grand vivant, notre Président Confédéral Jules Zirnhold.

A ce effet, des listes de souscriptions sont à la disposition des Syndicats, ces derniers voudront bien les réclamer à leur Union Locale ou Départementale.

Les ouvriers métallurgistes, en cette circonstance, tiendront à montrer leur attachement au mouvement syndical chrétien en s'associant très largement à l'initiative du Comité, auquel ils voudront bien apporter leur concours financier.

L' O. M. est le regard projeté sur nos activités et la voix qui les fait connaître. Ne pas le lire : C'est être Aveugle et c'est être Sourd

LE COMPAGNON.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Modalités des opérations électorales

Décret du Ministre du Travail, publié au Journal officiel le 27 Mars 1939

Article Premier. — L'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants a lieu, chaque année, dans le mois qui précède l'expiration normale des fonctions de délégués, telle qu'elle est définie par les articles 10 et 11 du décret du 12 novembre 1938.

La date et les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin fixées, pour chaque collège électoral, par le chef d'établissement après consultation des délégués sortants, seront annoncées quinze jours au moins à l'avance par un avis affiché, en même temps que la liste électorale, aux emplacements habituellement réservés pour les avis donnés aux ouvriers.

Le chef d'établissement fait afficher en même temps le texte des articles 3, 4, 5 et 6 du décret du 12 novembre 1938, portant statut des délégués du personnel.

Le scrutin a lieu dans l'établissement. Il y est procédé en dehors des heures de travail, sauf impossibilité ou s'il existe un accord contraire entre le chef d'établissement et le personnel.

Art. 5. — Le chef d'établissement fait établir la liste électorale sous sa responsabilité et la signe ou fait signer par la personne à laquelle il a délégué ses pouvoirs à cet effet.

Cette liste comprend les noms et prénoms des salariés de l'un et l'autre sexe, remplissant les conditions fixées à l'article 4 du décret du 12 novembre 1938 portant statut des délégués, ainsi que la date de leur naissance. Pour l'établissement de cette liste, le chef d'établissement peut exiger des membres du personnel la production d'une pièce d'identité justifiant de leur âge et de leur nationalité, ainsi que toutes les pièces faisant foi qu'ils remplissent les conditions de moralité prévues par l'article 4 précité du décret du 12 novembre 1938, notamment d'une carte d'électeur valable pour l'année en cours. Le chef d'établissement peut, s'il l'estime nécessaire, exiger la production d'un extrait du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois ; il assume dans ce cas la charge des frais de délivrance de cet extrait.

Le chef d'établissement, dans les conditions fixées à l'article 4 du décret précité, des collèges électoraux distincts sont constitués dans l'établissement, il est établi une liste spéciale pour chaque collège électoral.

En cas de contestations relatives à l'électeur le recours devant le juge de paix, prévu à l'article 6 (par. 2) du décret précité du 12 novembre 1938, doit être intenté dans les trois jours qui suivent l'affichage. Il est formé soit par déclaration au greffe, soit par lettre recommandée.

Art. 3. — Pendant la période comprise entre l'affichage de la liste électorale et le scrutin, un emplacement est réservé, pour l'affichage, par les soins du chef de l'établissement, d'un état portant les noms, prénoms, âge et durée des services des candidats ainsi que l'indication du syndicat professionnel auquel ils appartiennent.

Tout éligible peut être élu, même s'il n'a pas posé sa candidature.

Art. 4. — Le Bureau électoral de chaque collège est composé des deux électeurs les plus âgés et de l'électeur le plus jeune présents au moment de l'ouverture du scrutin.

Les artifices du "reçu pour soldé de tous comptes"

Dans son dernier numéro, Syndicalisme attire votre attention sur la "subtilité" de certains employeurs qui réclament aux ouvriers ce qu'ils ont reçu pour soldé.

La première formule employée était : "pour soldé de tout compte" (au singulier) ; puis on a mis "de tous comptes" (au pluriel). Mais comme la Cour de Cassation ne "marchait" toujours pas pour reconnaître une valeur contestable à des regus de ce genre, l'expression est devenue : "pour soldé de tous comptes et de toutes indemnités."

Hélas ! trois fois hélas ! cela ne suffit pas ; ces diables de conseillers prud'hommes font droit aux demandes qui leur sont présentées par des ouvriers qui, pourtant, ont signé des papiers ainsi libellés, et la Cour de Cassation ne casse pas de telles décisions. Alors... croyez-vous que les patrons se tiennent tranquilles ?

En fait, oui, s'ils étaient seuls, ils renoncent peut-être à toutes ces chinoiseries, mais il y a des conseillers dits "juridiques" qui cherchent et recherchent des formules inédites.

Voici leur dernière trouvaille : "Lorsqu'un salarié reçoit son compte, le reçu à lui faire signer doit être libellé ainsi : reçu pour soldé de tous comptes, indemnités et préventions."

Cette fois, la Cour de Cassation marche.

Avis aux salariés.

Cependant, nous demandons ce qui peut bien signifier un reçu pour soldé de préventions ! La Cour de Cassation nous a habitués, jusqu'à un examen si serré des expressions que, vraiment, nous pensons qu'elle modifiera sa juris-

Agents de maîtrise

La Société des Magnétos R. B. vient de procéder aux élections de délégués titulaires et suppléants pour le collège électoral des Employés, Agents de Maîtrise.

Deux sièges étaient à pourvoir pour chacun des postes, notre camarade Marsollier a enlevé un siège de délégué titulaire et notre camarade Forgette, voit le siège de suppléant lui échapper en faveur de Degreil cégétiste, élu à l'anonymat.

Nous sommes heureux de féliciter nos camarades pour les résultats de leur action, l'intérêt qu'ils portent aux questions professionnelles et leur souci de défendre les justes droits des collaborateurs sont sanctionnés par la confiance de leurs collègues qui viennent de confier à notre ami Marsollier la charge de les représenter.

Usines Renault

Les Agents de Maîtrise adhèrent à notre Groupement sont informés qu'à leur intention une permanence fonctionne les 1^{er} et 3^{es} mardis de chaque mois, de 18 à 19 heures, 91, rue de Saint-Cloud à Boulogne-Billancourt.

Le local situé à proximité du centre des Usines permet à nos adhérents de s'y rendre avec facilité ; ils trouveront, auprès de leur collègue agent de maîtrise qui a bien voulu assurer cette permanence, le meilleur accueil et tous les renseignements d'ordre syndical et professionnel dont ils auraient éventuellement besoin.

NOTRE CARNET

DE BORDEAUX

NAISSANCE

Nous apprenons que notre camarade Jean FAYE, du Waggonnage de Bacalan, vient d'avoir une fille. Nous adressons aux parents nos vives félicitations.

DÉCÈS

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de Jean SEGUIN, gendre de notre ami ALLIAS, de la Maison Pradairol. A notre camarade, à toute sa famille, nous adressons nos condoléances bien sincères et nous les assurons de toute notre sympathie.

LE CONSEIL SYNDICAL.

L'O. M. Sans-Filiste

Elimination des parasites à la réception

Les parasites peuvent parvenir à un poste récepteur de T.S.F. par l'antenne, par le fil de terre, par le châssis ou par les fils du réseau d'alimentation.

Les parasites provenant du secteur peuvent être parfaitement arrêtés par des filtres appropriés ; mais l'effet de ceux-ci se montrera illusoire si l'en n'a pas tout d'abord éliminé les autres causes de troubles.

Une des premières conditions est de posséder un très bon collecteur d'ondes.

Pour ne pas capter les parasites, l'antenne doit être dégagée (environ 5 mètres au-dessus du toit) et perpendiculaire aux fils électriques du voisinage (lumière, téléphone, haute tension, etc.). L'antenne ainsi disposée doit être reliée au poste récepteur par un câble blindé, cette descente blindée partant de l'antenne et allant jusqu'à la prise de l'antenne du poste (il suffit que la descente d'antenne ne soit pas blindée sur quelques centimètres pour que les parasites aient accès au poste récepteur). Le blindage de la descente d'antenne doit être mis au sol en plusieurs points à l'aide d'un câble de grosse section et à plusieurs brins.

On peut reprocher à une installation ainsi réalisée d'être relativement coûteuse, lorsqu'elle est établie pour un seul récepteur.

Leur généralisation, en raison de la multiplication des antennes sur les toits, se heurte d'ailleurs à une impossibilité pratique dans les immeubles où existent de nombreux auditeurs. Une solution intéressante et qui mérite d'être signalée, est celle de l'antenne collective, permettant avec un seul aérien de desservir tous les locataires d'une même maison.

Normalement, l'antenne doit être complétée par une bonne prise de terre.

Celle-ci ne sera pas toujours réalisable, et, dans certains cas, il y aura même intérêt, en se placant au point de vue des parasites tout au moins, à ne pas relier le poste à la terre.

Les parasites, en dehors de l'antenne et de la terre, peuvent encore être dus à l'influence de circuits voisins du poste sur des organes non blindés du châssis. On peut y remédier en blindant l'intérieur de la caisse renfermant le châssis, ce blindage étant mis à la terre.

Restent enfin, les parasites aménés par le réseau. Leur élimination est facilement assurée en intercalant entre la prise de courant et le poste récepteur un filtre constitué par un simple condensateur ou par un ensemble condensateur-self.

Ces filtres sont pourvus d'une borne de terre, laquelle doit être reliée au sol par un fil de cuivre de forte section à plusieurs brins de préférence : ce fil doit être aussi court que possible ; en effet, il a pour fonction de conduire les parasites au sol, il convient donc d'éliminer ceux-ci par le plus court chemin possible, afin de ne pas être gêné par la résistance ohmique et éviter toute influence par rayonnement.

La Vie Fédérale et Syndicale

GIRONDE

BORDEAUX

Il ne semble pas inutile de rappeler à nos camarades métallurgiques que le devoir qui incombe à chacun de travailler au développement de l'organisation syndicale et par là même à celui du mouvement syndical chrétien il y a la formation personnelle, le devoir strict de se former pour être toujours apte et compétent à prendre ses responsabilités dans le milieu du travail, afin de mieux défendre nos camarades moins informés de l'organisation syndicale.

Beaucoup en effet ignorent encore que sans le syndicat aucune possibilité n'est offerte au travailleur pour défendre ses droits. Seul le Syndicat par l'action collective et solidaire de ses membres peut obtenir des conditions de travail honorables pour chacun et pour tous les travailleurs.

Certes, nous savons que ce qui a été réalisé est incomplet et insuffisant ; cependant nous devons veiller à ce que rien ne soit rapporté ou remis en cause. En face des mesures prises par les décret-lois, nous devons redoubler d'attention et travailler à renforcer l'autorité du syndicalisme au moment même où l'échec de la tentative de grève générale, en le compromettant gravement, alimente du même coup la propagande des antis.

Il importe donc que chacun de nous fasse l'effort indispensable pour augmenter sa formation syndicale et acquérir par là une plus grande compétence pour assurer avec plus d'efficacité les tâches qu'il sera appelé à remplir ainsi par une plus large répartition du travail syndical, nous soulagerons d'autant nos militants responsables et nos permanents écrasés par la besogne que nous négligeons d'accomplir.

Que ceux d'entre nous qui ne se sont pas fait inscrire aux Cercles d'études de formation le fassent sans tarder, il n'y a, pour cela qu'à s'adresser au siège du syndicat.

Nombrieux sont ceux qui déjà se forment, mais peut-être aussi la masse des autres, plus ou moins malheureux : chômeurs, familles nombreuses et aussi nos femmes et nos enfants si nos salaires sont insuffisants, attend avec reconnaissance que plus nombreux encore se lèvent, compétents et formés ceux qui domineront demain à notre classe ouvrière, la place qu'elle doit avoir. Chopy.

CERCLES D'ETUDES DU SYNDICAT

Cercles d'études mensuels du U. D. : deuxième mardi de chaque mois.

Cercles d'études d'initiation syndicale : 4e mardi de chaque mois.

ANNEXE à la Convention Métallurgie

Les camarades Chopy et Burgnon ont signé le 17 février 1939 la convention annexe concernant les frais de déplacement des ouvriers travaillant habituellement dans les ateliers de Bordeaux et les communes limitrophes du Syndicat Patronal de la Métallurgie de Bordeaux.

Les dispositions de cette annexe comprennent notamment :

A. — Déplacement sans débouchage :

Travaux comportant un déplacement en deçà d'un rayon de 10 kilomètres : le paiement des frais de déplacement et accessoires seront réglés par entente directe entre employeur et ouvrier.

Travaux avec déplacement au-delà de 10 kilomètres si obligation de déjeuner : il sera alloué une indemnité de panier de 8 francs.

Si dans ce cas l'employeur ne se charge pas du transport, il réglera avec l'ouvrier le remboursement des frais de transport réellement déboursés.

B. — Déplacement avec débouchage — Voyage :

Paiement par l'employeur du voyage en 3e classe ;

Temps passé en voyage aller et retour : 4 francs de l'heure avec maximum payé : huit heures par 24 heures ;

Déplacement de 20 à 50 kilomètres : un voyage aller et retour.

Déplacement de 50 à 100 km. : un voyage aller et retour toutes les deux semaines ;

Déplacement de 100 à 200 km. : un voyage aller et retour tous les mois ;

Déplacement au-dessus de 200 km. : un voyage de détente tous les deux mois.

Cas d'élection législative ou municipale : un voyage payé qui comprenait comme voyage de détente.

INDEMNITES :

L'indemnité de déplacement avec débouchage est fixée comme suit :

Première semaine : 30 francs par jour ;

2, 3 et 4èmes semaines : 28 francs par jour ;

A partir de la cinquième semaine : 26 francs par jour.

Ces indemnités seront majorées de 5 francs par jour :

1° Pour les villes de plus de 100 000 habitants ;

2° Pour les stations climatiques et thermales durant la saison ;

3° Pour les cinq ports de guerre (et Saint-Nazaire) pour les travaux sur navires.

Ces trois indemnités ne sont pas cumulatives.

DEPLACEMENTS DANS LES REGIONS LOINTAINES

Les Directions étudieront les cas particuliers en principe avant le départ du monteur.

ELECTIONS DE DELEGUES CHARGEURS REUNIS

Groupe 3 : Electeurs inscrits : 45; Voletants : 35.

Suffrages exprimés : 27.

Suppléant : Chopy Lucien (C.F.T.C.) : 27 voix, ELU.

NIÈVRE

NEVERS

L'action syndicale dans la Métallurgie se développe à une cadence assez vive, elle tend à faire tache d'huile et à dépasser les limites de Nevers pour atteindre les environs et, plus particulièrement, à Imphy, centre métallurgique où le Syndicalisme Chrétien entend s'implanter.

La propagande s'organise et les réunions qui viennent d'avoir lieu nous apprennent l'écho d'heureux résultats. Maurice Guérin, délégué confédéral a prêté son concours pour celles-ci et son éloquence ne pouvait manquer d'entraîner les auditeurs à l'action.

Dans les usines la poussée syndicale chrétienne est déjà fort importante et les élections de délégués le marquent éloquemment, c'est ainsi que, récemment, à la S.F.A.M., nos camarades ont recueilli un nombre de voix tel qu'ils entrevoient prochainement, en poussant leur travail de propagande, de larges probabilités pour lever le siège qui est revenu de justesse au candidat cégétiste.

Syndicalisme d'avenir, tel apparaît bien notre mouvement dans la région de Nevers, c'est bien sûr que l'entendent les courageux et dévoués militants qui travaillent pour cela.

ORNE

FLERS

A l'usine métallurgique de Messy, le syndicalisme chrétien s'est implanté avec succès, grâce au concours de militants dévoués travaillant dans cet établissement. En l'espace de deux mois, de nombreux adhérents sont venus grossir nos rangs, et ce nombre s'amplie à un rythme régulier. Et comment ne pas envisager l'avenir avec confiance si l'on considère qu'il n'a manqué à l'un de nos candidats, sur une trentaine de voix, que deux

suffrages seulement pour être élu délégué ?

N'est-ce pas une défaite qui équivaut à une victoire morale et qui prouve le caractère professionnel de la C.F.T.C. ? C'est pourquoi, nous demandons aux hésitants d'apporter leur concours à l'édification social en adhérant au syndicalisme chrétien qui n'est dirigé contre personne et dont la doctrine, qui a reçu les éloges d'adversaires de bonne foi, est capable de sauver notre société.

M. B.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Comités Régionaux

Le 26 mars, à Arras, quelques responsables métallurgistes se réuniront à l'effet d'étudier la création de plusieurs comités régionaux de la Métallurgie pour le Département.

Les responsables seront convoqués par les soins de l'Union Départementale.

RHÔNE

LYON

Les Lyonnais ont la réputation d'être réservés à l'égard du nouveau venu, ceci n'implique pas qu'ils ne soient très accueillants et très aimables, mais avant d'accorder leur confiance, ils demandent à examiner et à juger, sur pièces, c'est l'aventure qui vient d'arriver à notre journal fédéral.

Nos camarades du Syndicat de la Métallurgie de Lyon, fort bien servis par ailleurs par leur organe régional « La Voix Sociale », admirablement rédigé et dont la parution régulière n'est pas un des moindres avantages, s'étaient contentés de nous adresser de rares comptes rendus de leur activité, cependant fort imposante, ainsi qu'en témoigne le résumé ci-dessous :

Effectifs : les adhésions affluent à leur Syndicat, suivant une cadence régulière et qui, depuis janvier, est particulièrement importante.

Leurs sections d'entreprise dans les différentes usines progressent parallèlement et dans les entreprises de moyenne importance nos camarades ont, maintenant, la majorité, pour cela il n'est que de ce reporter aux chiffres suivants ayant trait aux élections de délégués du personnel :

Etablissements Blondel : 4 délégués à élire ; 4 C.F.T.C. élus.

Carnaud : 4 délégués à élire : 3 C.F.T.C. élus.

Havard : 4 délégués à élire : 4 C.F.T.C. élus.

Une importante usine de fabrication de tôles groupe plus d'un millier d'ouvriers, ceci ne devait pas laisser indifférente l'équipe d'hommes qui s'est donné pour tâche de représenter et de défendre les intérêts du monde du travail avec les principes et par les méthodes du Syndicalisme chrétien.

C'est Jean Duhêne qui accueille nos deux camarades, Secrétaire du Syndicat, celui-ci est entouré d'une équipe de militants dont tout élégant sera superflu et, au surplus, risquerait de diminuer les mérites.

L'échange de vues qui eut lieu a permis de se rendre compte de l'importance de la cause des travailleurs en restant neutres, ils ont grandi tout, car la collaboration est souhaitable avec le patron n'est pas si facile que l'on pourrait le croire. Un exemple entre tous : la diminution imposée à tous les plus de 60 ans de l'usine d'Antoigné, c'est de 10, 20, 30, 40 et même 50 p. cent qu'ils ont vu leurs salaires diminués, et c'était cela ou la mort.

Mais ce n'était pas encore assez, un arbitrage venant d'accorder 0 fr. 20 de l'heure aux métalliers de la Sarthe, il fallut encore rogner ce petit morceau de pain de nos pauvres vieux, qui ne reçoivent que 0 fr. 15 après l'intervention énergique et commune de la C.F.T.C. et de la C.G.T.

Tout cela est une honte, et, est fait sans aucun souci de la dignité du travailleur et surtout des principes de charité et de justice que l'on oublie trop facilement. Mais est-ce par de semblables procédures que nous arriverons à la réconciliation des classes qui serait pourtant si désirable ? De grâce, Messieurs les Employeurs, pensez-y.

Leur action se poursuit sur le plan revendicatif ; aux Etablissements Visseaux, nos camarades interviennent pour obtenir réparation du préjudice causé au personnel qui, bien qu'ayant travaillé le 30 novembre, a dû subir un lock out patronal déclenché sans préavis et sans compensation ; aux Etablissements Pinguely, plusieurs classifications donnent lieu à intervention ; aux Etablissements Verlier, une action est entreprise pour obtenir le retour aux 5x8.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et, notamment, concernant les salaires ; à cet effet, et concurremment au surarbitrage récemment rendu, un échange de signatures vient d'avoir lieu entre la Chambre Patronale et le Syndicat de la Métallurgie consacrant l'autorité professionnelle de nos camarades.

Nous pensons que tout commence à cet important travail serait superflu, nous ne pouvons nous empêcher de conclure sur une note optimiste et d'envisager qu'un jour prochain, à Lyon, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres régions, le Syndicalisme chrétien, dans les meilleurs ouvriers de la Métallurgie, sera majoritaire.

Sur le plan de la Convention collective, nos camarades évitent des discussions par les présentations de quelques sectaires du syndicalisme totalitaire, ne se sont pas contentés d'une adhésion parallèle, mais sont intervenus dans la discussion de plusieurs questions et

L'INFORMATION POUR L'ACTION

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements

AISNE. — Au 10 février on comptait 2.550 chômeurs dont 519 dans la Métallurgie où ils sont nombreux ; au 18 février, 2.460 dont 540 dans les métaux ; au 24, 2.352, dont 510 dans les métaux et au 3 mars 2.548 dont 519 dans la Métallurgie.

ALPES-MARITIMES. — Le 10 février on comptait 4.307 chômeurs dont 296 dans la Métallurgie ; au 18, 4.174 dont 302 dans les métaux ; au 24, 4.042 dont 173 dans les métaux et au 3 mars, 3.891 dont 291 dans la Métallurgie.

ARDENNES. — Au 10 février on comptait 1.797 chômeurs dont 1.153 dans la Métallurgie ; au 18, 1.806 dont 1.151 dans les Métaux ; au 24, 1.831 dont 1.209 dans les métaux et au 3 mars, 1.783 dont 1.178 dans la Métallurgie.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le 10 février on comptait 20.072 chômeurs dont 1.689 dans la Métallurgie où le travail est peu actif ; au 18, 20.115 dont 1.737 dans les métaux, à la Ciotat une Société de constructions navales a licencié cette semaine 28 ouvriers ; au 24 février, 19.770, dont 1.777, à Marseille.

dont 111 dans les métaux et au 3 mars, 510 dont 110 dans la Métallurgie.

EURE-ET-LOIR. — Le travail est normal dans la Métallurgie.

HAUTE-GARONNE. — Au 10 février on comptait 5.072 chômeurs dont 269 dans la Métallurgie ; au 18, 5.098 dont 269 dans les Métaux ; au 24, 5.108 dont 269 dans les métaux et au 3 mars 5.087 dont 269 dans la Métallurgie (sans changement).

GIRONDE. — Au 10 février, on comptait 42.683 chômeurs (36.197 hommes et 6.488 femmes) dont 11.084 dans la Métallurgie ; au 18, 3.119 dont 281 dans les Métaux ; au 24, 3.187 dont 270 dans les Métaux et au 3 mars, 3.187 dont 278 dans la Métallurgie.

INDRE. — La situation est sans changement dans les diverses industries, sauf à Issoudun où la fonderie a définitivement fermé ses portes le 11 février 1939 ; la plupart des ouvriers qualifiés semblent avoir trouvé du travail, seuls les manœuvres et les employés resteront inocupés, mais ils ne se sont pas encore fait inscrire à l'Office.

comptait 266 chômeurs dont 60 dans la Métallurgie ; au 18, 253 dont 61 dans les métaux ; la situation tend à s'améliorer dans les métaux et la métallurgie où les établissements travaillent pour la Défense Nationale, certains ateliers de fabrications, notamment les laminationss ont effectué des heures supplémentaires ; au 24, 285 dont 49 dans les métaux ; au 3 mars, 282 dont 93 dans la Métallurgie.

NORD. — Au 10 février on comptait 12.257 chômeurs dont 2.091 dans la Métallurgie ; au 18, 12.314 dont 2.094 dans les métaux ; au 24, 12.310 dont 2.072 dans les métaux et au 3 mars, 12.180 dont 2.084 dans la Métallurgie.

ORNE. — Au 10 février on comptait 665 chômeurs dont 232 dans la Métallurgie ; au 18, 673 dont 234 dans les métaux ; au 24, 674 dont 119 dans les métaux et au 3 mars, 671 dont 225 dans la Métallurgie où les chômeurs sont nombreux.

OISE. — Au 10 février on comptait 11.016 chômeurs dont 1.016 dans les métaux et au 3 mars, 40.979 (34.504 hommes et 6.475 femmes) dont 10.188 dans la Métallurgie.

PAIX. — Au 10 février on

dans la Métallurgie ; au 18, 6.802 dont 657 dans les métaux. Une certaine reprise qui se produit dans le textile n'a pas encore de répercussion dans les ateliers de construction mécanique ; au 24, 6.753 dont 663 dans les métaux et au 3 mars, 6.693 dont 617 dans la Métallurgie où le chômage est en baisse.

BEAUFORT (Territoire de). — Au 10 février, on comptait 305 chômeurs, sans chiffre pour les métaux ; au 18, l'activité est satisfaisante dans les métaux, on comptait 310 chômeurs dont 83 dans la Métallurgie ; au 24, 312 dont 91 dans les métaux et au 3 mars, 282 dont 93 dans la Métallurgie.

RHÔNE. — Au 10 février on comptait 12.257 chômeurs dont 2.091 dans la Métallurgie ; au 18, 12.314 dont 2.094 dans les métaux ; au 24, 12.310 dont 2.072 dans les métaux et au 3 mars, 12.180 dont 2.084 dans la Métallurgie.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Au 10 février, on comptait 1.616 chômeurs dont 362 dans la Métallurgie ; au 18, 1.529 dont 363 dans les métaux ; au 24, 1.594 dont 358 dans les métaux et au 3 mars, 1.368 dont 351 dans la Métallurgie.

SARTHE. — Au 10 février on comptait 672 chômeurs dont 90 dans la Métallurgie ; au 18, 691 dont 97 dans les métaux ; au 24, 641 dont 88 dans les métaux et au 3 mars, 603 sans chiffre pour la Métallurgie.

SEINE. — Semaine du 10 février. Dans les industries des métaux, ainsi que dans celles de la voiture et de l'aviation, les résultats s'améliorent sensiblement en raison des offres concernant surtout des ajusteurs, des ouvriers des machines-outils, des menuisiers et des peintres. La situation est stationnaire au service des manœuvres, ainsi que dans les entreprises électriques.

Semaine du 18 : dans les industries des métaux les offres émanant des usines d'aviation ayant été très nombreuses, en particulier pour les ouvriers des machines-outils et les ouvriers spécialisés, les placements augmentent. Les résultats sont également meilleurs dans les entreprises d'électricité tandis qu'au service des manœuvres, l'activité diminue légèrement.

Semaine du 24 : dans les industries des métaux les résultats diminuent, toutefois, ils restent satisfaisants ; le fléchissement atteint notamment les ajusteurs, les ouvriers des machines-outils et les ouvriers spécialisés ; ils diminuent chez les tourneurs, les forgerons, les ouvriers de machines-outils.

Semaine du 3 mars : dans les industries des métaux ainsi que dans les industries de la voiture et de l'aviation, les placements augmentent pour les ajusteurs et les manœuvres spécialisés ; ils diminuent chez les tourneurs, les forgerons, les ouvriers de machines-outils.

SEINE-INFERIEURE. — Au 10 février on comptait 8.280 chômeurs dont 900 dans la Métallurgie ; au 18, 8.381 dont 773 dans les métaux ; au 24, 8.161 dont 758 dans les métaux, et au 3 mars, 8.084 dont 748 dans la Métallurgie.

SEINE-ET-MARNE. — Au 10 février on comptait 2.710 chômeurs dont 108 dans la Métallurgie ; au 18, 2.604 dont 108 dans les métaux ; au 24, 2.559 dont 108 dans les métaux et au 3 mars, 2.565 dont 108 dans la Métallurgie.

SEINE-ET-OISE. — Au 10 février, on comptait 33.283 chômeurs dont 2.635 pour la Métallurgie ; au 18, 33.399 dont 2.513 dans les métaux ; au 24, 33.501 dont 2.484 dans les métaux et au 3 mars, 32.877 dont 2.562 dans la Métallurgie.

SOMME. — Au 10 février, on comptait 1.247 chômeurs dont 175 dans la Métallurgie ; au 18, 1.037 dont 175 dans les métaux ; au 24, 1.167 dont 238 pour les métaux et au 3 mars, 1.667 dont 238 dans la Métallurgie (pas de changement sur la semaine précédente).

VAR. — Au 10 février on comptait 1.030 chômeurs dont 116 dans la Métallurgie ; au 18, 1.037 dont 118 dans les métaux ; au 24, 1.037 dont 118 dans les métaux (sans changement sur la semaine précédente) et au 3 mars, 1.002 dont 114 dans la Métallurgie.

HAUT-PIRENEES. — Au 10 février on comptait 872 chômeurs dont 109 dans la Métallurgie ; au 18, 897 dont 115 dans les métaux ; au 24, 943 dont 115 dans les métaux et au 3 mars, 951 dont 112 dans la Métallurgie.

BAS-RHIN. — Au 10 février on comptait 3.081 chômeurs dont 214 dans la Métallurgie, au 18, 3.281 dont 229 dans les métaux. La situation reste critique dans les métaux, les maisons qui travaillent presque exclusivement pour la Société Nationale des Chemins de Fer ont dû congédier, à partir du 1^{er} février 1939, une partie de leur personnel. C'est ainsi qu'une fabrique d'automobiles a licencié 308 ouvriers sur un effectif de 1.068 unités, d'autre part, le 1^{er} février un atelier de mécanique a mis en chômage 100 ouvriers sur 130. Toutefois, l'activité est satisfaisante dans les établissements qui travaillent, soit directement, soit indirectement, pour la Défense Nationale. Au 24 février, on comptait 3.322 chômeurs dont 255 dans les métaux et au 3 mars, 3.349 dont 302 dans la Métallurgie.

HAUT-RHIN. — Au 10 février on comptait 6.664 chômeurs dont 684

SALAIRES HORAIRES MINIMA GARANTIS

Tarification par branche d'industrie

(Suite) (1)

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

CATÉGORIES COMMUNES

	C. C. arbri- 1936	trages	2 mai	Minima garantis 1938	Après
Aide-bobinier	6.25	9.24	0.30	9.54	
Aide-monteur mécanicien	6.10	9.04	0.30	9.34	
Monteur	7.00	10.21	0.35	10.56	
Ajouteur-electricien	4.60	6.99	0.25	7.24	
Approviseuse sur machine	5.30	7.90	0.25	8.15	
Bobineuse sur machine	4.90	7.38	0.25	7.63	
Bobinier à main	6.10	9.04	0.30	9.34	
Bobinier professionnel	7.75	11.19	0.35	11.54	
Bobinière professionnelle	6.00	8.81	0.25	9.06	
Monteur-mécanicien-electricien à l'extérieur	7.00	10.21	0.35	10.56	
Régulateur de relais de signalisation suivant caractéristiques électriques et mécaniques	6.50	9.56	0.30	10.56	
Monteur-câbleur	6.80	9.95	0.35	10.30	
Monteur-mécanicien-electricien à l'extérieur pouvant travailler seul	7.00	10.21	0.35	10.56	

NOTA. — Les ouvriers et ouvrières travaillant sur petits appareils sont assimilés aux ouvriers et ouvrières travaillant aux montages et divers.

APPAREILS DE MESURES, RELAIS ET COMPTEURS ELECTRIQUES

(Suite)

Les ouvriers professionnels sur machine ou à la main, fabriquant des prototypes ou des pièces par petites quantités pour appareils spéciaux exigeant de la précision, sont assimilés au tarif d'outilleur pour le temps de l'exécution de ces travaux.

	C. C. arbri- 1936	trages	2 mai	Minima garantis 1938	Après
COMPTEURS ELECTRIQUES	7.25	10.54	0.35	10.89	
Etalonneur susceptible de régler, finir, réparer tous compteurs	6.80	9.95	0.35	10.30	
Etalonneur capable d'étonner en série des compteurs mono ou triphasés, trois et quatre fils	6.10	9.04	0.30	9.34	
Etalonneur débutant	7.00	10.21	0.35	10.56	
Monteur-câbleur nécessitant l'ajustage	7.00	10.21	0.35	10.56	
Etalonneuse	5.30	7.90	0.25	8.15	

T. S. F.

	7.25	10.54	0.35	10.89
Contrôleur dépanneur, étalonneur	5.50	8.16	0.25	8.41
Controleuse regleuse professionnelle	7.00	10.21	0.35	10.56
Monteur aligneur et monteur câbleur	6.10	9.04	0.30	9.34
Vernisseur	7.00	10.21	0.35	10.56
Vernisseur au tampon et pistolet	5.25	7.83	0.25	8.08
Lampes de T.S.F. (cf. Lampes d'éclairage)	6.50	9.56	0.30	9.86

TRAVAIL DU METAL EN FEUILLES

Petites fabrications d'articles métalliques.

Petite ferblanterie.

Petits accessoires. Boîtes métalliques, etc..

	5.30	7.90	0.25	8.15

<tbl_r cells="5" ix="3" maxcspan="1" maxrspan="1" used